

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 244

18 mars 2005

SOMMAIRE

Akompa, S.à r.l., Luxembourg	11667	Fent Holding S.A., Luxembourg	11690
Alerno Holding S.A., Luxembourg	11684	Figueira Holding S.A., Luxembourg	11666
Alpen Finance S.A., Luxembourg	11697	Franisa Invest Holding S.A., Luxembourg	11699
Anchor International S.A., Luxembourg	11689	Gestoria S.A.H., Luxembourg	11698
Anora S.A., Luxembourg	11698	Hademar S.A.H., Luxembourg	11693
Antigone S.A., Luxembourg	11711	Haston S.A., Luxembourg	11705
Arcipelagos Sicav, Luxembourg	11708	Healthcare Holdings S.A., Luxembourg	11686
Argentina S.A., Luxembourg	11690	(La) Hetraie Investissement S.A., Luxembourg ..	11710
Aurea Finance Company S.A., Steinsel	11710	Hexx S.A.H., Luxembourg	11695
Berl-Com S.A., Luxembourg	11667	I.P. Holding S.A., Luxembourg	11688
Bobra Holding S.A., Luxembourg	11685	Idea Fund.	11706
Bordeso Holding S.A., Luxembourg	11688	Ikano Advisors (Luxembourg) S.A. Holding, Luxem-	
Braudarson Investments S.A., Luxembourg	11702	bourg	11683
BSC Luxembourg S.A., Goetzingen	11666	Ikano Fund Management S.A., Luxembourg	11683
Business Software Services S.A., Luxembourg ...	11686	Ikano Holding S.A., Luxembourg	11678
Capale S.A., Luxembourg	11692	Imprimerie Centrale S.A., Luxembourg	11701
Capita Plus Bond S.A., Luxembourg	11695	Interfund Sicav, Luxembourg	11710
Carimel Holding S.A., Luxembourg	11683	International Securities Fund New Economy S.A.,	
Cassis Holding S.A., Luxembourg	11666	Sicav, Luxembourg	11705
Chambertan S.A., Luxembourg	11712	Investindustrial Holdings S.A., Luxembourg	11685
Chanfana S.A., Luxembourg	11685	ITI Holdings S.A., International Trading and Invest-	
Charles et Constance S.A., Luxembourg	11678	ments Holdings S.A., Luxembourg	11696
Clementina Finance S.A., Luxembourg	11699	Julius Baer Multibond, Sicav, Luxembourg	11704
Clorane S.A., Luxembourg	11699	Julius Baer Multicash, Sicav, Luxembourg	11704
Cocteau S.A.H., Luxembourg	11691	Julius Baer Multicooperation, Sicav, Luxembourg .	11701
Compagnie des Mines et Métaux S.A., Luxem-		Julius Baer Multipartner, Sicav, Luxembourg	11691
bourg	11683	Julius Baer Multistock, Sicav, Luxembourg	11703
Creola S.A., Luxembourg	11709	Karko Services, S.à r.l., Pétange	11707
Cup Investment S.A.H., Luxembourg	11684	Kollector, S.à r.l., Steinfort	11671
DBLA-Latin Bond Fund, Sicav, Senningerberg ...	11693	Lacofin S.A.H., Luxembourg	11689
Defoule Prod S.A.H., Luxembourg	11694	Laram S.A.H., Luxembourg	11711
DekaLux-pro	11700	Lighting Holdings S.A., Luxembourg	11686
Dresdner Euro Money Management, Sicav, Sennin-		Logilux S.A., Contern	11706
gerberg	11694	Lux International Strategy, Sicav, Luxembourg ..	11711
Ducatibis Holding S.A., Luxembourg	11688	Marcomard S.A.H., Luxembourg	11709
Elliott-Automation Continental Holding S.A., Lu-		Medvic, S.à r.l., Luxembourg	11687
xembourg	11702	Meinek S.A., Luxembourg	11687
Erofin S.A., Luxembourg	11702	Morana Holding S.A., Luxembourg	11687
Everfin Holding S.A., Luxembourg	11689	New Seamanship S.A., Luxembourg	11703
Everfin Holding S.A., Luxembourg	11690	Nikkei Invest Corporation S.A.H., Luxembourg ..	11700

Nordic Finance Holding S.A., Luxembourg	11685	Siamon S.A., Luxembourg	11707
NSCM S.A., Luxembourg.	11698	Simauchan Development S.A.H., Luxembourg . . .	11694
Oak Finance Holding S.A., Luxembourg	11684	Simonthal S.A., Luxembourg	11704
Officio International S.A., Luxembourg	11684	Sinabe S.A.H., Luxembourg	11696
Orni Invest S.A.H., Luxembourg	11695	Skin Care S.A., Luxembourg	11698
P & P Finance Holding S. A.	11689	Totham S.A.H., Luxembourg	11700
Palca Investments S.A.H., Luxembourg	11696	UniEuroRenta Governments	11707
Pallieter S.A.H., Luxembourg	11691	UniSector	11707
Pictet International Capital Management, Sicav, Luxembourg	11693	UniShortTermBond	11706
Pink, S.à r.l., Luxembourg	11678	Verlico S.A.H., Luxembourg	11692
Prime Investments S.A., Luxembourg	11688	Visby S.A., Luxembourg	11708
Pro Fonds (Lux) Sicav, Luxembourg-Strassen	11712	Vison S.A.H., Luxembourg	11709
Profilinvest, Sicav, Luxembourg	11692	Wainbrom Investments S.A., Luxembourg	11703
RE-Invest 5	11690	Wenkelhiel S.A., Luxembourg	11701
Rosy Blue Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	11683	World Engineering, S.à r.l., Luxembourg	11687
Screen, S.à r.l., Luxembourg	11674	Worldtravel USA, S.à r.l., Luxembourg	11686
		Ygrec Holding S.A., Luxembourg	11708

BSC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 22, rue de Windhof.
R. C. Luxembourg B 64.638.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

(104238.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

FIGUEIRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 75.193.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

(106932.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

CASSIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.232.

—

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 novembre 2004 a appelé aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 59 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Fasbender. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour CASSIS HOLDING S.A.
MONTEREY SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106810.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

BERL-COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.297.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103534.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

AKOMPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.885.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the tenth day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - in abbreviated form MPI LUX S.A., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 5.524,

represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on December 10th, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of AKOMPA, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II.- Capital - Corporate units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's share capital.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

Art. 11. Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

Title VII.- General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2005.

Subscription and payment

All the corporate units have been entirely subscribed by the company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - in abbreviated form MPI LUX S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand and five hundred Euro).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the proxy holder signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - en abrégé MPI LLUX S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de AKOMPA, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger. Art. 5: La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - en abrégé MPI LUX S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associée unique, dûment représenté, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

La Société sera engagée par la signature individuelle de sa gérante unique.

2) Le siège de la Société est fixé au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la personne mandataire, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 91, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 décembre 2004.

T. Metzler.

(103930.3/222/259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

KOLLECTOR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 104.898.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Francis Kiéner, gérant de société, né à Treveray (France) le 14 mars 1953, demeurant au 71, rue de Luxembourg, L-8440 Steinfort,

représenté par Mademoiselle Carole Breuer, employée privée, domiciliée professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration établie le 30 novembre 2004 à Steinfort;

2. Madame Anne Roth, assistante de direction, née à Neufchâteau (Belgique) le 3 juin 1956, épouse de Monsieur Francis Kiéner, demeurant au 71, rue de Luxembourg, L-8440 Steinfort,

représentée par Mademoiselle Carole Breuer, préqualifiée,

en vertu d'une procuration établie le 30 novembre 2004 à Steinfort;

3. Mademoiselle Paule Kiéner, étudiante, née à Nancy (France) le 8 mai 1983, demeurant au 71, rue de Luxembourg, L-8440 Steinfort,

représentée par Mademoiselle Carole Breuer, préqualifiée,

en vertu d'une procuration établie le 30 novembre 2004 à Steinfort.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont déclaré vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de KOLLECTOR, Société à responsabilité limitée.

Art. 3. La société a pour objet le commerce et la location de véhicules de collection et tous accessoires et pièces de rechange.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter l'objet ci-avant mentionné.

Art. 4. Le siège social est établi à Steinfort. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

1. par Monsieur Francis Kiénert, gérant de société, né à Treveray (France) le 14 mars 1953, demeurant au 71, rue de Luxembourg, L-8440 Steinfort, trois cents parts sociales	300
2. par Madame Anne Roth, assistante de direction, née à Neufchâteau (Belgique) le 3 juin 1956, épouse de Monsieur Francis Kiénert, demeurant au 71, rue de Luxembourg, L-8440 Steinfort, cent cinquante parts sociales	150
3. par Mademoiselle Paule Kiénert, étudiante, née à Nancy (France) le 8 mai 1983, demeurant au 71, rue de Luxembourg, L-8440 Steinfort, cinquante parts sociales	50
Total: cinq cents parts sociales	500

Les souscripteurs comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société les associés, dûment représentés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et après s'être déclarés valablement convoqués en connaissance de l'ordre du jour, et après avoir délibéré, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Francis Kiéner, gérant de société, né le 14 mars 1953 à Treveray (France), demeurant à L-8440 Steinfort, 71, rue de Luxembourg, est nommé gérant pour une durée indéterminée. Il a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-8440 Steinfort, 71, rue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Breuer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 91, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 décembre 2004.

R. Metzler.

(104031.3/222/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

SCREEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.894.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the tenth day of December.

Before Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - in abbreviated form MPI LUX S.A., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 5.524,

represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on December 10th, 2004.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

Title I. Form - Object - Name - Registered Office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of SCREEN, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II. Capital - Corporate Units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV. Decisions of the sole Member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's share capital.

Title V. Financial Year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

Art. 11. Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

Title VII. General Provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2005.

Subscription payment

All the corporate units have been entirely subscribed by the company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - in abbreviated form MPI LUX S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand and five hundred Euro).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the proxy holder signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - en abrégé MPI LUX S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de SCREEN, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - en abrégé MPI LUX S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Resolutions de l'Associée Unique

Et à l'instant l'associée unique, dûment représenté, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

La Société sera engagée par la signature individuelle de sa gérante unique.

2) Le siège de la Société est fixé au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la personne mandataire, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 92, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 décembre 2004.

T. Metzler.

(104040.3/222/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

CHARLES ET CONSTANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 93.698.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(102866.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2004.

IKANO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R. C. Luxembourg B 87.843.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Lund

Administrateur

(104075.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

PINK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.893.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the tenth day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - in abbreviated form MPI LUX S.A., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 5.524,

represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on December 10th, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of PINK, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II.- Capital - Corporate Units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's share capital.

Title V.- Financial Year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

Art. 11. Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

Title VII.- General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2005.

Subscription and payment

All the corporate units have been entirely subscribed by the company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - in abbreviated form MPI LUX S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand and five hundred euros).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the proxy holder signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - en abrégé MPI LUX S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de PINK, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'Associé unique - Décisions collectives d'Associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - en abrégé MPI LUX S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'Associé Unique

Et à l'instant l'associée unique, dûment représenté, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

La Société sera engagée par la signature individuelle de sa gérante unique.

2) Le siège de la Société est fixé au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la personne mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 92, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 décembre 2004.

T. Metzler.

(104048.3/222/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

**IKANO FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. IKANO ADVISORY MANAGEMENT S.A.).**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R. C. Luxembourg B 66.188.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Branner
Administrateur

(104080.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

COMPAGNIE DES MINES ET METAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R. C. Luxembourg B 6.970.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Håkansson
Administrateur

(104084.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

IKANO ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R. C. Luxembourg B 68.836.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Lund
Administrateur

(104088.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

ROSY BLUE ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.
R. C. Luxembourg B 96.232.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour ROSY BLUE ENTERPRISES, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(104142.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

CARIMEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 68.167.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

(104235.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

OAK FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 55.407.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour OAK FINANCE HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

(104146.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

OFFICIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.763.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

OFFICIO INTERNATIONAL S.A.
P. van Denzen
Administrateur

(104148.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

ALERNO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 8.773.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour ALERNO HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
Signatures

(104151.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

CUP INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.934.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 décembre 2004 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus et de COSAFIN S.A. Administrateurs et de Monsieur Noël Didier Commissaire aux comptes.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107296.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

NORDIC FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 18.389.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour NORDIC FINANCE HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(104154.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

BOBRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 69.345.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour BOBRA HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(104156.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 84.872.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A.

P. van Denzen

Administrateur A

(104160.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

CHANFANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 novembre 2004

Monsieur Schaus Adrien, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

CHANFANA S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106817.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

HEALTHCARE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 78.098.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

HEALTHCARE HOLDINGS S.A.

P. van Denzen

Administrateur A

(104162.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

LIGHTING HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 92.881.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

LIGHTING HOLDINGS S.A.

P. van Denzen

Administrateur A

(104164.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

BUSINESS SOFTWARE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 85.123.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

BUSINESS SOFTWARE SERVICES S.A.

P. van Denzen

Administrateur A

(104165.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

WORLDTRAVEL USA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 95.484.

Extrait du contrat de vente et transfert de parts sociales daté du 29 décembre 2003

Entre

WorldTravel INTERNATIONAL B.V., ayant son siège social au 67, Utrechtseweg, 3704 HB Zeist, Pays-Bas
et la société

WorldTravel USA HOLDING B.V., ayant son siège social au 67, Utrechtseweg, 3704 HB Zeist, Pays-Bas.

La société WorldTravel INTERNATIONAL B.V. cède à WorldTravel USA HOLDING B.V. qui accepte 44.000 parts sociales, représentant 100% du capital social de la société WORLDTRAVEL USA, S.à r.l. selon les conditions stipulées dans le contrat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

G. Birchen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106781.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

WORLD ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 97.030.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.
WORLD ENGINEERING, S.à r.l.
P. van Denzen
Gérant A

(104166.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

MEINEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 39.141.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.
Pour MEINEK S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
Signatures

(104168.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

MEDVIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 80.085.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.
Pour MEDVIC, S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

(104171.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

MORANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 56.831.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2004

La démission de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, de son poste d'administrateur, est acceptée et décharge lui est donné. Est nommé administrateur en son remplacement, Monsieur Antonio Beltrame, né le 20 juin 1950 à Vicenza, et résident à Via 10 Giugno, 63, I-Vicenza. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme
MORANA HOLDING S.A.
A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106819.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

BORDESO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 69.346.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour BORDESO HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(104173.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

PRIME INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Felix.
R. C. Luxembourg B 44.738.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour PRIME INVESTMENTS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(104175.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

DUCATIBIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 71.580.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour DUCATIBIS HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(104177.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

I.P. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 43.090.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Le Commissaire aux comptes est Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour I.P. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107025.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

ANCHOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 42.823.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour ANCHOR INTERNATIONAL S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

(104178.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

P & P FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.561.

La société DMS & ASSOCIES, S.à r.l. résilie, avec effet au 15 octobre 2003, la convention de domiciliation signée avec la société P&P FINANCE HOLDING S.A. le 10 janvier 2003.

Le siège de la société P&P FINANCE HOLDING S.A. ne se situe donc plus à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo depuis cette date.

Luxembourg, le 16 février 2004.

DMS & ASSOCIES, S.à r.l.

L. Sunnen

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104272.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

LACOFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 43.729.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04875, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour la société

Le Conseil d'Administration

Signatures

(104222.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

EVERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 21.111.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 1^{er} octobre 2004 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé:

1. de nommer la société TOWERBEND LTD aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société Queen's Holdings LLC.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour EVERFIN HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106744.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

FENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.327.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 10 décembre 2004

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Guy Hornick, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Armand Haas, démissionnaire.

Les mandats de Messieurs John Seil et Pierre Lentz et du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106813.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

ARGENTINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.019.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 30 septembre 2004

Les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Alessandra Ferruzzi et Mr Livio Ferruzzi ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD. étant échus, l'assemblée générale décide de les renouveler avec date d'effet au 5 juin 2000, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2006.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour ARGENTINA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106748.3744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

EVERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.111.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire au siège social le 7 juillet 2004

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Mme Sandrine Klusa et nomme en son remplacement Mme Patricia Jupille.

2. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille et de Mr Marc Bourgeois ainsi que celui du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC avec effet au 11 octobre 2001 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour EVERFIN HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106746.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

RE-INVEST 5, Fonds Commun de Placement.

Sämtliche Anteile des von der DEKA INTERNATIONAL S.A. verwalteten Fonds RE-INVEST 5 (WKN 989 539/ISIN LU0094392262), welcher als Teilfonds des gemäß Gesetz vom 19. Juli 1991 errichteten Fonds Commun de Placement RE-INVEST aufgelegt wurde, sind zum 11. Februar 2005 zurückgegeben worden. Der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft hat beschlossen, den Teilfonds aufzulösen und das Liquidationsverfahren einzuleiten.

Luxembourg, 4. März 2005.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

(00770/1202/10)

11691

COCTEAU S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.275.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *12 avril 2005* à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00156/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

PALLIETER S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.830.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *8 avril 2005* à 16.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00157/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

JULIUS BAER MULTIPARTNER, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxembourg B 75.532.

Die Anteilseigner der JULIUS BAER MULTIPARTNER werden hiermit eingeladen, an einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am *5. April 2005* um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg abgehalten wird.

Die außerordentliche Generalversammlung hat folgenden einzigen Tagesordnungspunkt, der wie folgt unterteilt ist:

Einziger Tagesordnungspunkt:

- Unterstellung der Gesellschaft unter Teil 1 des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das «Gesetz von 2002»), sowie insbesondere dementsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung wie folgt:
«Der ausschließliche Gegenstand der Gesellschaft ist die Anlage in übertragbare Wertpapiere jeder Art und/oder in andere liquide Finanzanlagen im Sinne von Artikel 41 Absatz 1 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 (das «Gesetz von 2002») über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapiere, zum Zwecke der Risikostreuung und um den Anteilseignern das Ergebnis der Verwaltung des Anlagevermögens zukommen zu lassen. Die Gesellschaft kann jede Maßnahme treffen und alle Geschäfte durchführen, die sie als zur Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks nützlich erachtet, in dem Umfang, wie es das Gesetz von 2002 erlaubt»,
- weitere Abänderung der Satzung der Gesellschaft, um diese an das Gesetz von 2002 anzupassen,
- Umbenennung der «Anteilklassen» in «Subfonds»,
- Spezifizierung der zwei letzten Absätze von Artikel 15,
- Abänderung von Absatz 1 sowie Punkt a) in Artikel 24 und
- Annahme der neuen Satzung der Gesellschaft.

Diese außerordentliche Generalversammlung ist nur dann ordnungsgemäß beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Tagesordnung wird durch Beschluß mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Anteile der Anteilseigner, welche anwesend oder vertreten sind und ihre Stimme abgeben, angenommen.

Die Vollmachten für die Versammlung sind an den Sitz der Gesellschaft, an die oben angegebene Adresse, zu Händen von Frau Nadine Schaack (Fax Nr. +352 4590 3331) zu schicken, spätestens bis zum 30. März 2005.

Der Entwurf der abgeänderten und überarbeiteten Satzung kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden, und eine Kopie davon ist auf Anfrage erhältlich.

I (00836/755/33)

Der Verwaltungsrat.

11692

VERLICO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.872.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2005 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00158/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

CAPALE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.276.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 8 avril 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2004,
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Rémunération du Commissaire aux Comptes,
5. Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00365/755/18)

Le Conseil d'Administration.

PROFILINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 72.538.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'«Assemblée») de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le mercredi 13 avril 2005 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire.
7. Divers.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège de la Société, où des formules de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer dans les mêmes délais, par écrit (lettre ou procuration), le Conseil d'Administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

I (00806/755/27)

Pour le Conseil d'Administration.

PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.579.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue au siège social de la société, 1 boulevard Royal à Luxembourg le lundi 4 avril 2005 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des auditeurs.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2004.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Elections statutaires.
6. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées, si elles sont votées, à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

I (00487/755/18)

Le Conseil d'Administration.

HADEMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.719.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 12 avril 2005 à 12.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00650/755/17)

Le Conseil d'Administration.

DBLA-LATIN BOND FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 41.521.

Die Anteilhaber der DBLA-LATIN BOND FUND (SICAV) werden hiermit zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 8. April 2005, um 10.00 Uhr, in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers sowie Feststellung des Jahresabschlusses für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr.
2. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr.
3. Wiederwahl der Herren Horst Eich, Dieter Ristau und Arnd Thorn als Verwaltungsratsmitglieder.
4. Wiederwahl von KPMG AUDIT, Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer.
5. Entscheidung über sonstige Geschäftsangelegenheiten, die vor der Jahreshauptversammlung ggf. noch anfallen.

Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile gefasst.

Zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 7. April 2005 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft vorlegen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Jahreshauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Senningerberg, im März 2005.

I (00705/755/24)

Der Verwaltungsrat.

DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Sicav).

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 48.370.

Die Anteilhaber der DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT («die Gesellschaft») werden hiermit zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 12. April 2005 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers sowie Feststellung des Jahresabschlusses für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr.
2. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr.
3. Wiederwahl der Herren Horst Eich, Dieter Ristau und Arnd Thorn als Verwaltungsratsmitglieder.
4. Wiederwahl von KPMG AUDIT, Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer.
5. Entscheidung über sonstige Geschäftsangelegenheiten, die vor der Jahreshauptversammlung ggf. noch anfallen.

Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile gefasst.

Zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 11. April 2005 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft vorlegen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Jahreshauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Sennigerberg, im März 2005.

I (00706/755/24)

Der Verwaltungsrat.

SIMAUCHAN DEVELOPMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 45.961.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 12 avril 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00722/755/18)

Le Conseil d'Administration.

DEFOULE PROD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.129.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2005 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (00735/045/17)

Le Conseil d'Administration.

11695

ORNI INVEST S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.106.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 13 avril 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00729/755/18)

Le Conseil d'Administration.

CAPITA PLUS BOND S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.942.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2005 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

I (00733/045/18)

Le Conseil d'Administration.

HEXX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.675.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 11 avril 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Démission des Administrateurs,
- Quitus à leur donner pour la période du 1^{er} janvier au 11 avril 2005,
- Nomination des nouveaux Administrateurs,
- Démission du Commissaire aux Comptes,
- Quitus à lui donner pour la période du 1^{er} janvier au 11 avril 2005,
- Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes,
- Transfert du siège social.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00832/755/22)

Le Conseil d'Administration.

11696

SINABE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 44.063.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 7 avril 2005 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (00765/000/17)

Le Conseil d'administration.

PALCA INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 44.058.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 7 avril 2005 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (00767/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ITI HOLDINGS S.A., INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.742.

You are hereby convened to a

GENERAL MEETING

of Shareholders of ITI HOLDINGS S.A. (the «Company») which will take place on 7th April 2005 at 15.00 CET at 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg

The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

- (1) To hear the report by the Board of Directors on conflict of interests arising on board level in accordance with article 57 of the law of 10th August 1915 during the period from the date of the last general meeting of shareholders on 7th June 2004 to the date of the general meeting;
- (2) Election (and confirmation) of 3 additional members to the Board of Directors for a six year term to end at the annual general meeting of the Company resolving on the annual account of the Company for the year ended 31st December 2007;

The candidates for election are the following:

Hansjörg Stutzer, (Class A and Independent)
Toinon Hoss, (Class A and Independent)
Markus Sieger, (Independent)
Thomas Loher, (Class A and Independent)
Daniel Stoll, (Class A and Independent)

- (3) Miscellaneous

Shareholders or their legal representative will be able to attend the general meeting or to be represented at such meeting.

Class A Shareholders

Conditions for attendance in person of Class A shareholders:

Class A shareholders holding their shares through a clearing system may attend in person and vote at the general meeting provided they give an instruction to this effect to the bank, the professional securities depository or the financial institution with whom their Class A shares are on deposit, and by causing such shares to be blocked until the close of the general meeting. These instructions as well as the blocking certificate must be forwarded via the clearing system to DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Corporate Action Department, 69, route d'Esch, L-1740 Luxembourg (+ fax: 352 45 90 42 18) by 1st April 2005 at the latest.

Conditions for proxy voting for Class A shareholders:

Class A shareholders holding their shares through a clearing system may also vote by proxy. A proxy form is available at the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (fax: + 352 48 18 63) and at ITI SERVICES Ltd. (Beustweg 12, CH-8032 Zurich, Switzerland (fax: +41 1 258 88 44)). Shareholders wishing to be represented by a proxy at the general meeting have to give an instruction to this effect to the bank, the professional securities depository or the financial institution with whom their shares are on deposit, and by causing such shares to be blocked until the close of the meeting. These instructions as well as the blocking certificate and the duly completed and signed proxy form must be forwarded via the clearing system to DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Corporate Action Department, 69, route d'Esch, L-1740 Luxembourg (+ fax: 352 45 90 42 18) by 1st April 2005 at the latest.

Class B Shareholders

Conditions for attendance in person of Class B shareholders:

Class B Shareholders whose Class B shares have been deposited with DOM INWESTYCYNJY BRE BANKU S.A. (hereinafter «BRE Securities») and thus are inscribed in the book of holders of such Class B shares («Class B Register») maintained by BRE Securities, need to contact BRE Securities in order to receive a certificate («Deposit Certificate») confirming their title to Class B shares deposited with BRE Securities. The Deposit Certificate should state at least (1) the name and address of the Class B Shareholder, (2) the number of Class B shares entered in the Class B Register as owned by such Class B Shareholder, (3) statement that Class B shares set forth in the Deposit Certificate are blocked until the close of the general meeting. The Deposit Certificate must either be presented at the meeting or be forwarded to the Company or to DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Corporate Action Department, 69, Route d'Esch, L-1740 Luxembourg (+ fax: 352 45 90 42 18) until 1st April 2005 in order to have an admission card which the Company or DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG will make available for such Shareholders at the meeting.

Conditions for proxy voting for Class B shareholders:

Class B Shareholders entered in the Class B Register may also vote by proxy. A proxy form is available at the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (fax: + 352 48 18 63) and at ITI SERVICES LTD. (Beustweg 12, CH-8032 Zurich, Switzerland (fax: +41 1 258 88 44)). Class B Shareholders wishing to be represented by a proxy at the general meeting need to contact BRE Securities in order to receive the Deposit Certificate referred to above. The Deposit Certificate together with the proxy must either be presented at the meeting by the proxy holder or be forwarded to the Company or to DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Corporate Action Department, 69, route d'Esch, L-1740 Luxembourg (+ fax: 352 45 90 42 18) until 1st April 2005.

The general meeting can be validly held whatever the number of shares present or represented at such meeting and resolutions shall be validly adopted at such meeting if approved by a simple majority of the shares present or represented at such meeting (subject to the favourable vote of the simple majority of Class A shares present or represented at the meeting).

Luxembourg 16th March, 2005.
I (00840/260/71)

ITI HOLDINGS S.A.
Board of Directors.

ALPEN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.152.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2005 à 15.00 au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (00736/045/17)

Le Conseil d'Administration.

11698

GESTORIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 7.490.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le jeudi 14 avril 2005 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00768/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SKIN CARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.187.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 7 avril 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Ratification de la cooptation d'un administrateur
5. Divers

I (00769/788/16)

Le Conseil d'Administration.

ANORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 13.227.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 6 avril 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00773/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

NSCM S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 89.697.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on 4 April 2005 at 11.00 a.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2004 and allotment of results.

3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2004.
4. Resignation of the Directors and discharge to be given.
5. Nomination of new Directors.
6. Miscellaneous.

I (00771/1023/17)

The Board of Directors.

FRANISA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.092.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 4 avril 2005 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (00772/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

**CLORANE S.A., Société Anonyme,
(anc. VANILLA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 93.250.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (00774/045/17)

Le Conseil d'Administration.

CLEMENTINA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.130.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2005 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (00775/045/17)

Le Conseil d'Administration.

TOTHAM S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.022.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 4 avril 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
5. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
6. Nomination de nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

I (00776/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

DekaLux-pro, Fonds Commun de Placement.

DekaLux-pro Missio

Anteilkasse A/ Serie A WKN 974.031 ISIN LU0059875632

Anteilkasse A/ Serie L WKN 874.223 ISIN LU0059880632

Anteilkasse B WKN 974.301 ISIN LU0091254697

Unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilhaber an einer ertragbringenden Anlage hat die DEKA INTERNATIONAL S.A., Luxemburg, als Verwaltungsgesellschaft des DekaLux-pro, eines nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlage errichteten «fonds commun de placement à compartiments multiples» (Umbrella-Fonds), gemäß Artikel 12 Absatz 2 des Grundreglements sowie gemäß Artikel 1 Absatz 6 des Sonderreglements des Fonds beschlossen, den einzigen Unterfonds DekaLux-pro Missio und gleichzeitig den gesamten Umbrella-Fonds mit Ablauf des 30. Dezember 2004 aufzulösen.

Die Ausgabe von Anteilen an dem Unterfonds wurde mit Ablauf des 12. November 2004 eingestellt.

Nach Auflösung des Fonds hat die Depotbank des Fonds, die DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., den Liquidationserlös, der von ihr den verbliebenen Anteilhabern je Anteil ausgezahlt wird, am 30. Dezember 2004 bekannt gemacht.

Der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft hat beschlossen, das Liquidationsverfahren einzuleiten.

Luxemburg, den 4. März 2005.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

(00783/1202/21)

NIKKEI INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 44.354.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le vendredi 8 avril 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00805/755/20)

Le Conseil d'Administration.

IMPRIMERIE CENTRALE, Société Anonyme.
Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 104.983.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le 1^{er} avril 2005 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions soit au siège social de la société, soit à une banque de leur choix et d'informer le Conseil d'Administration cinq jours au moins avant l'assemblée de leur intention d'y assister.

I (00802/000/17)

Le Conseil d'Administration.

WENKELHIEL, Société Anonyme.
Siège social: L-1521 Luxembourg, 123-125, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 105.149.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le 1^{er} avril 2005 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions soit au siège social de la société, soit à une banque de leur choix et d'informer le Conseil d'Administration cinq jours au moins avant l'assemblée de leur intention d'y assister.

I (00803/000/17)

Le Conseil d'Administration.

JULIUS BAER MULTICOOPERATION, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 44.963.

Die Anteilseigner der JULIUS BAER MULTICOOPERATION werden hiermit eingeladen, an einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 5. April 2005 um 10.15 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg abgehalten wird.

Die außerordentliche Generalversammlung hat folgenden einzigen Tagesordnungspunkt, der wie folgt unterteilt ist:

Einziger Tagesordnungspunkt:

- Unterstellung der Gesellschaft unter Teil 1 des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das «Gesetz von 2002»), sowie insbesondere dementsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung wie folgt:
 - «Der ausschließliche Gegenstand der Gesellschaft ist die Anlage in übertragbare Wertpapiere jeder Art und/oder in andere liquide Finanzanlagen im Sinne von Artikel 41 Absatz 1 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 (das «Gesetz von 2002») über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapiere, zum Zwecke der Risikostreuung und um den Anteilseignern das Ergebnis der Verwaltung des Anlagevermögens zukommen zu lassen. Die Gesellschaft kann jede Maßnahme treffen und alle Geschäfte durchführen, die sie als zur Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks nützlich erachtet, in dem Umfang, wie es das Gesetz von 2002 erlaubt»,
 - weitere Abänderung der Satzung der Gesellschaft, um diese an das Gesetz von 2002 anzupassen,
 - Umbenennung der «Anteilklassen» in «Subfonds»,
 - Spezifizierung der zwei letzten Absätze von Artikel 15,
 - Abänderung von Absatz 1 sowie Punkt a) in Artikel 24 und
 - Annahme der neuen Satzung der Gesellschaft.

Diese ausserordentliche Generalversammlung ist nur dann ordnungsgemäss beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Tagesordnung wird durch Beschluß mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Anteile der Anteilseigner, welche anwesend oder vertreten sind und ihre Stimme abgeben, angenommen.

Die Vollmachten für die Versammlung sind an den Sitz der Gesellschaft, an die oben angegebene Adresse, zu Händen von Frau Nadine Schaack (Fax Nr. +352 4590 3331) zu schicken, spätestens bis zum 30. März 2005.

Der Entwurf der abgeänderten und überarbeiteten Satzung kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden, und eine Kopie davon ist auf Anfrage erhältlich.

I (00838/755/33)

Der Verwaltungsrat.

BRAUDARSON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 96.353.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2005 à 8.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00804/696/14)

Le Conseil d'Administration.

EROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 89.769.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2005 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00807/696/14)

Le Conseil d'Administration.

ELLIOTT-AUTOMATION CONTINENTAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 6.322.

All shareholders and holders of profit shares are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at the registered office on 8 April 2005 at 11.00 a.m.

Agenda:

1. appointment of THE ENGLISH ELECTRIC COMPANY, LIMITED as new Statutory Auditor for the financial year ended 31 March 2002 in replacement of the resigning Statutory Auditor DELOITTE S.A.,
2. appointment of DELOITTE S.A. as Independent Auditor for the financial year ended 31 March 2002,
3. reports of the Board of Directors, of the Statutory Auditor and of the Independent Auditor,
4. presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account as at 31 March 2002,
5. decision to be taken with respect to art. 100 of the modified commercial companies' law of 10 August 1915,
6. discharge to the Directors, to the Statutory Auditor and to the Independent Auditor,
7. renewal of the mandates of the Statutory Auditor and of the Independent Auditor,
8. miscellaneous.

The shareholders and holders of profit shares have to conform to the dispositions of article 9 of the articles of incorporation, The bearer shares should be deposited with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

I (00835/1017/22)

The Board of Directors.

NEW SEAMANSHIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 85.114.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2005 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00808/696/14)

Le Conseil d'Administration.

WAINBROM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 96.357.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2005 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00809/696/14)

Le Conseil d'Administration.

JULIUS BAER MULTISTOCK, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 32.188.

Die Anteilseigner der JULIUS BAER MULTISTOCK werden hiermit eingeladen, an einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 5. April 2005 um 10.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg abgehalten wird.

Die außerordentliche Generalversammlung hat folgenden einzigen Tagesordnungspunkt, der wie folgt unterteilt ist:

Einzigiger Tagesordnungspunkt:

- Unterstellung der Gesellschaft unter Teil 1 des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das «Gesetz von 2002»), sowie insbesondere dementsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung wie folgt:
«Der ausschließliche Gegenstand der Gesellschaft ist die Anlage in übertragbare Wertpapiere jeder Art und/oder in andere liquide Finanzanlagen im Sinne von Artikel 41 Absatz 1 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 (das «Gesetz von 2002») über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapiere, zum Zwecke der Risikostreuung und um den Anteilseignern das Ergebnis der Verwaltung des Anlagevermögens zukommen zu lassen. Die Gesellschaft kann jede Maßnahme treffen und alle Geschäfte durchführen, die sie als zur Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks nützlich erachtet, in dem Umfang, wie es das Gesetz von 2002 erlaubt»,
- weitere Abänderung der Satzung der Gesellschaft, um diese an das Gesetz von 2002 anzupassen,
- Umbenennung der «Anteilklassen» in «Subfonds»,
- Spezifizierung der zwei letzten Absätze von Artikel 15,
- Abänderung von Absatz 1 sowie Punkt a) in Artikel 24 und
- Annahme der neuen Satzung der Gesellschaft.

Diese außerordentliche Generalversammlung ist nur dann ordnungsgemäß beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Tagesordnung wird durch Beschluß mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Anteile der Anteilseigner, welche anwesend oder vertreten sind und ihre Stimme abgeben, angenommen.

Die Vollmachten für die Versammlung sind an den Sitz der Gesellschaft, an die oben angegebene Adresse, zu Händen von Frau Nadine Schaack (Fax Nr. +352 4590 3331) zu schicken, spätestens bis zum 30. März 2005.

Der Entwurf der abgeänderten und überarbeiteten Satzung kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden, und eine Kopie davon ist auf Anfrage erhältlich.

I (00839/755/33)

Der Verwaltungsrat.

SIMONTHAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 91.691.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00810/696/14)

Le Conseil d'Administration.

JULIUS BAER MULTICASH, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 36.405.

Die Anteilseigner der JULIUS BAER MULTICASH werden hiermit eingeladen, an einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 5. April 2005 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg abgehalten wird.

Die außerordentliche Generalversammlung hat folgenden einzigen Tagesordnungspunkt, der wie folgt unterteilt ist:

Einziger Tagesordnungspunkt:

- Unterstellung der Gesellschaft unter Teil 1 des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das «Gesetz von 2002»), sowie insbesondere dementsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung wie folgt:
«Der ausschließliche Gegenstand der Gesellschaft ist die Anlage in übertragbare Wertpapiere jeder Art und/oder in andere liquide Finanzanlagen im Sinne von Artikel 41 Absatz 1 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 (das «Gesetz von 2002») über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapiere, zum Zwecke der Risikostreuung und um den Anteilseignern das Ergebnis der Verwaltung des Anlagevermögens zukommen zu lassen. Die Gesellschaft kann jede Maßnahme treffen und alle Geschäfte durchführen, die sie als zur Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks nützlich erachtet, in dem Umfang, wie es das Gesetz von 2002 erlaubt»,
- weitere Abänderung der Satzung der Gesellschaft, um diese an das Gesetz von 2002 anzupassen,
- Umbenennung der «Anteilklassen» in «Subfonds»,
- Spezifizierung der zwei letzten Absätze von Artikel 15,
- Abänderung von Absatz 1 sowie Punkt a) in Artikel 24 und
- Annahme der neuen Satzung der Gesellschaft.

Diese außerordentliche Generalversammlung ist nur dann ordnungsgemäß beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Tagesordnung wird durch Beschluß mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Anteile der Anteilseigner, welche anwesend oder vertreten sind und ihre Stimme abgeben, angenommen.

Die Vollmachten für die Versammlung sind an den Sitz der Gesellschaft, an die oben angegebene Adresse, zu Händen von Frau Nadine Schaack (Fax Nr. +352 4590 3331) zu schicken, spätestens bis zum 30. März 2005.

Der Entwurf der abgeänderten und überarbeiteten Satzung kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden, und eine Kopie davon ist auf Anfrage erhältlich.

I (00842/755/33)

Der Verwaltungsrat.

JULIUS BAER MULTIBOND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 32.187.

Die Anteilseigner der JULIUS BAER MULTIBOND werden hiermit eingeladen, an einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 5. April 2005 um 10.45 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg abgehalten wird.

Die außerordentliche Generalversammlung hat folgenden einzigen Tagesordnungspunkt, der wie folgt unterteilt ist:

Einziger Tagesordnungspunkt:

- Unterstellung der Gesellschaft unter Teil 1 des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das «Gesetz von 2002»), sowie insbesondere dementsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung wie folgt:

«Der ausschließliche Gegenstand der Gesellschaft ist die Anlage in übertragbare Wertpapiere jeder Art und/oder in andere liquide Finanzanlagen im Sinne von Artikel 41 Absatz 1 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 (das «Gesetz von 2002») über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapiere, zum Zwecke der Risikostreuung und um den Anteilseignern das Ergebnis der Verwaltung des Anlagevermögens zukommen zu lassen. Die Gesellschaft kann jede Maßnahme treffen und alle Geschäfte durchführen, die sie als zur Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks nützlich erachtet, in dem Umfange, wie es das Gesetz von 2002 erlaubt»,

- weitere Abänderung der Satzung der Gesellschaft, um diese an das Gesetz von 2002 anzupassen,
- Umbenennung der «Anteilklassen» in «Subfonds»,
- Spezifizierung der zwei letzten Absätze von Artikel 15,
- Abänderung von Absatz 1 sowie Punkt a) in Artikel 24 und
- Annahme der neuen Satzung der Gesellschaft.

Diese ausserordentliche Generalversammlung ist nur dann ordnungsgemäss beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Tagesordnung wird durch Beschluß mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Anteile der Anteilseigner, welche anwesend oder vertreten sind und ihre Stimme abgeben, angenommen.

Die Vollmachten für die Versammlung sind an den Sitz der Gesellschaft, an die oben angegebene Adresse, zu Händen von Frau Nadine Schaack (Fax Nr. +352 4590 3331) zu schicken, spätestens bis zum 30. März 2005.

Der Entwurf der abgeänderten und überarbeiteten Satzung kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden, und eine Kopie davon ist auf Anfrage erhältlich.

I (00843/755/33)

Der Verwaltungsrat.

HASTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 56.418.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE REPORTEE

qui se tiendra le lundi 11 avril 2005 9.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00833/755/20)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A.,

Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 7.751.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 17A, rue des Bains, le 7 avril 2005 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et des Réviseurs d'entreprises.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat de l'exercice.
3. Décharge à donner aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.

Les actionnaires désirant assister à l'Assemblée peuvent obtenir une carte d'admission en déposant leurs actions au moins 5 jours avant la date prévue pour l'Assemblée chez les banques ci-après énumérées:

- FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg
- BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg

I (00834/000/20)

Le Conseil d'Administration.

UniShortTermBond, Fonds Commun de Placement.

Die UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. als Verwaltungsgesellschaft hat beschlossen, den UniShortTermBond (WKN: A0DKQV / ISIN: LU 0202683362) gemäß Artikel 12 des Verwaltungsreglements zum 18. April 2005 aufzulösen.

Die Ausgabe von Anteilen wird mit Datum vom 18. März 2005 eingestellt werden. Die Rücknahme ist weiterhin möglich, wobei die Liquidationskosten im Rücknahmepreis berücksichtigt werden.

Für die Anteilhaber von Anteilen des UniShortTermBond besteht die Möglichkeit, ihre Anteile zu dem sich aus der Liquidationsbilanz ergebenden Verhältnis gegen Anteile des UniEuroKapital Corporates A (WKN: 136703 / ISIN: LU 0168092178) einzutauschen. Die Umtauschabsicht muss bis spätestens 14. April 2005 um 12.00 Uhr der Verwaltungsgesellschaft mitgeteilt worden sein.

Sofern bis dahin kein Umtauschwillie bekundet wurde, erfolgt die Auszahlung des Netto-Liquidationserlöses an die Anteilhaber über die depotführenden Stellen.

Die zum Abschluss des Liquidationsverfahrens nicht abgeforderten Erträge aus den Netto-Liquidationserlösen werden bei der Caisse de Consignation hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der Gesetzlichen Frist angefordert werden.

Die Fondsanteile können auch nach Hinterlegung bei der Caisse de Consignation bei der Depotbank des Fonds zur Einlösung vorgelegt werden.

Luxemburg, den 18. März 2005.
(00837/755/21)

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

LOGILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 15.833.

Les actionnaires sont priés d'assister à

une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A. à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, le vendredi 8 avril 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Révocation de Monsieur Vincent Dandoy, de ses fonctions d'administrateur et nomination de Monsieur Nicolas Fisch en tant que nouvel administrateur
2. Autorisation au conseil d'administration à nommer Monsieur Nicolas Fisch en tant qu'administrateur-délégué
3. Changement du pouvoir de signature des membres du conseil d'administration et modification subséquente de l'article 9 des statuts

Pour le Conseil d'Administration
R. Le Lourec / M. Galowich
Administrateur / Administrateur

I (00894/503/19)

IDEA FUND, Fonds Commun de Placement.

Extrait de l'unique décision du Conseil «circulaire» du 25 février 2005

Re: Clôture du compartiment «IDEA BOND» et liquidation consécutive du FCP «IDEA FUND» («le Fonds»).

La demande de rachat en date du 22 février 2005 de l'intégralité des actions détenues par SANPAOLO BANK S.A., dernier investisseur du compartiment «IDEA BOND», a fait tomber l'actif net dudit compartiment en dessous de 10.000 EUR. Conformément à l'article 18 du Règlement de gestion du Fonds qui prévoit que la Société de Gestion peut décider de liquider un compartiment dans de telles circonstances, le Conseil d'Administration décide de procéder à la clôture de «IDEA BOND», dernier compartiment encore actif de «IDEA FUND», et de procéder à la liquidation consécutive du Fonds.

Unique décision

Le Conseil d'Administration approuve la clôture du compartiment «IDEA BOND» et décide de procéder à la liquidation consécutive de «IDEA FUND». Le Conseil d'Administration donne mandat à M. Giovanni Mancuso, avec pouvoir de substitution, de faire tout ce qui sera nécessaire de faire à cette fin.

Luxembourg, le 4 mars 2005.

SOCIETE DE GESTION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT IDEA FUND S.A.

Signature
(00898/000/19)

**UniEuroRenta GOVERNMENTS, Fonds Commun de Placement.
UniSector, Fonds Commun de Placement.**

Die UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. hat beschlossen, ab dem 28. Februar 2005 die Ausgabe und ab dem 21. März 2005 die Rücknahme von Anteilen der Anteilklasse A (WKN: 989 559 / ISIN: LU 0094926077) des Fonds UniEuroRenta GOVERNMENTS einzustellen und die Anteilklasse A zum 29. März 2005 aufzulösen.

Die am Auflösungsstichtag des 29. März 2005 in Umlauf befindlichen Anteile der Anteilklasse A werden in Anteile der Anteilklasse T des gleichen Fonds umgewandelt. Gemäß Artikel 22 (Ertragsverwendung) des Sonderreglements werden die Erträge nach Maßgabe der Verwaltungsgesellschaft für Anteile der Anteilklasse A ausgeschüttet. Anteile der Anteilklasse T thesaurieren die Erträge. Sonstige Unterschiede zwischen der Anteilklasse A und der Anteilklasse T bestehen nicht.

Die Anteilhaber von Anteilen der Klasse A werden, sofern keine andere Weisung vorliegt, am 29. März 2005 für ihre Anteile eine entsprechende Anzahl von Anteilen der Klasse T des UniEuroRenta GOVERNMENTS erhalten, welche sich aus dem Verhältnis des Anteilwertes der Klasse A zu dem Anteilwert der Klasse T zum Auflösungsstichtag ergibt. Für die Anleger ist diese Übertragung der Anteile der Klasse A in die Klasse T mit keinen Kosten verbunden.

Die UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. hat darüber hinaus beschlossen, den Teilfonds UniSector: NatureTech (WKN: 602 094 / ISIN: LU 0125233196) gemäß Artikel 12 des Verwaltungsreglements zum 29. März 2005 aufzulösen.

Die Ausgabe von Anteilen wird mit Datum vom 28. Februar 2005 eingestellt werden. Die Rücknahme ist weiterhin möglich, wobei die Liquidationskosten im Rücknahmepreis berücksichtigt werden.

Die Auszahlung des Netto-Liquidationserlöses an die Anteilhaber erfolgt über die depotführenden Stellen.

Die zum Abschluss des Liquidationsverfahrens nicht abgeforderten Erträge aus den Netto-Liquidationserlösen werden bei der Caisse de Consignation hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist angefordert werden.

Die Fondsanteile können auch nach Hinterlegung bei der Caisse de Consignation bei der Depotbank des Fonds zur Einlösung vorgelegt werden.

Bei den Vertriebs- und Zahlstellen, der Depotbank sowie der Verwaltungsgesellschaft sind ab dem 1. April 2005 die aktualisierten Verkaufsprospekte nebst Verwaltungs- und Sonderreglements erhältlich.

Luxemburg, den 28. Februar 2005.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

(00841/755/31)

SIAMON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 97.690.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (00895/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

KARKO SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 83.726.

RECTIFICATIF

Dans le Mémorial C N° 160 du 22 février 2005, à la page 7659, il y a lieu de lire

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Au lieu de

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

(00932/XXX/14)

11708

VISBY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 97.687.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 5 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (00896/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

YGREC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.632.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 4 avril 2005 à 13.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Nominations statutaires.
5. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
6. Divers.

I (00897/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

ARCIPELAGOS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 98.520.

By this notice, it is notified to Shareholders of the Company ARCIPELAGOS SICAV (the «Company») that the Board of Directors of ARCIPELAGOS SICAV (the «Board of Directors») decided to modify the Prospectus of the Company on the following items:

Preliminary Comments

As a reminder, the Company would like to take the opportunity to inform the Shareholders that IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. was renamed SELLA BANK LUXEMBOURG S.A. as of January 1st, 2005. The relevant appropriate amendments were made accordingly.

A. Modification of the sub-fund ARCIPELAGOS SICAV - DIAMOND DYNAMIC

The Board of Directors has decided to issue a new category of Class C-Shares named «Institutional Shares» within the Sub-fund ARCIPELAGOS SICAV - DIAMOND DYNAMIC.

Accordingly, the related Management Fee borne by the Company will be modified as follows:

Institutional Shares: 1.85% of the total net assets per annum.

The Board of Directors has decided furthermore to reduce the Performance Free rate applicable to each category down to 10% for the Sub-fund ARCIPELAGOS SICAV - DIAMOND DYNAMIC.

Accordingly the relevant provision of the Prospectus will be amended as follows:

«Performance fee:

10% of the net increase as a result of operations of each quarter».

The Institutional Shares subscription period will start on March 7th, 2005 and end on March 18th, 2005.

Please be advise that the Company will implement the above changes as of the publication date of this notice.

B. Launch of the sub-fund named ARCIPELAGOS SICAV - GLOBAL OPPORTUNITIES

The Board of Directors has decided to launch a new sub-fund denominated ARCIPELAGOS SICAV - GLOBAL OPPORTUNITIES.

The initial subscription period shall initiate on March 7th, 2005 and end on March 18th, 2005.

The initial minimum subscription amount shall be equal to 1,000 EUR. The initial issue price shall amount 1,000 EUR. A subscription fee of maximum 5% of the applicable net asset value will be due.

Further information regarding these changes is contained in the new Sales Prospectus dated March 2005 which replaces the previous Sales Prospectus and which will be available at the registered office of the Company. The distribution of this document may be restricted in some jurisdictions, as it may contain information on Funds which have not yet obtained recognition for marketing in these countries. The new Agreements are available upon request at the registered office of the Company.

Luxembourg, March 2005.
(00899/755/37)

The Board of Directors.

VISON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.146.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 29 mars 2005 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

5. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
6. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
7. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
8. Divers.

II (00154/660/14)

Pour le conseil d'Administration.

MARCOMARD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 34.287.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 29 mars 2005 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00259/534/14)

Le Conseil d'Administration.

CREOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.349.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le mercredi 30 mars 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des Résultats,
- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00548/755/20)

Le Conseil d'Administration.

11710

AUREA FINANCE COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 47.028.

L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 2 mars 2005 n'ayant pu délibérer sur l'ordre du jour faute de quorum, les actionnaires d'AUREA FINANCE COMPANY sont priés de bien vouloir assister à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 7 avril 2005 à 11.00 heures au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renouvellement de l'autorisation accordée au Conseil d'administration d'augmenter le capital social de la société en vertu de l'article 3 des statuts.

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie ou téléphone au moins une heure avant l'ouverture de ladite assemblée.

II (00624/1593/16)

LA HETRAIE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.959.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 mars 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (00630/045/18)

Le Conseil d'Administration.

INTERFUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 8.074.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra à Luxembourg, 17A, rue des Bains, le 29 mars 2005 à 10.00 heures du matin avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et des Réviseurs d'entreprises.
2. Présentation et approbation des Etats des actifs nets et des Etats des opérations des Compartiments, clôturés le 31 décembre 2004;
présentation et approbation du Bilan et du Compte de Pertes et Profits, globalisés, de la SICAV clôturés le 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.

Les actionnaires désirant assister à l'Assemblée peuvent demander une carte d'admission auprès des banques ci-après énumérées:

- FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg
- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg
- KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Luxembourg
- BANQUE PARIBAS, Luxembourg

II (00632/000/24)

Le Conseil d'Administration.

LUX INTERNATIONAL STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.470.

The Board of Directors of the above mentioned SICAV is pleased to invite the Shareholders of the SICAV to the
ANNUAL GENERAL MEETING
which will be held on *March 29, 2005* at 10.00 a.m., at the Registered Office of the SICAV, with the following agenda:

Agenda:

1. Nomination of the Chairman of the Meeting
2. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
3. Approval of the annual accounts as at December 31, 2004.
4. Approval to carry forward the net profit for each of the sub-funds for the financial year ending on December 31, 2004, after having paid a dividend per distribution share (Private Class) of the Sub-Fund Income Euro:
 - EUR 31 for the financial year ending on December 31, 2003
 - EUR 29 for the financial year ending on December 31, 2004
5. Discharge of the Directors in respect of the performance of their duties during the financial year ending on December 31, 2004.
6. Statutory elections:
 - Acceptance of the resignation of Mr. Frédéric van Swieten on June 29, 2004.
 - Acceptance of the resignation of Mr. Rune Sagbraaten on February 28, 2005.
 - Election of Mr. Dirk Evenepoel as new Director of the SICAV.
 - Re-appointment of Mrs. Marie-Claire Achenne, Mr. Michel De Robillard, Mr. Pierre Huot, Mr. Charles Hamer, Mr. Jacques Mahaux, Mr. Thierry Rochelle and Mr. Hugh Russel as Directors of the SICAV until the next Annual General Meeting in 2006.
 - Re-appointment of DELOITTE S.A. as Independent Auditors of the SICAV until the next Annual General Meeting in 2006.

7. Any other business.

The annual report as at December 31, 2004 will be sent upon request.

The resolutions on the agenda of the Annual General Meeting require no quorum will be taken at the simple majority of the shareholders present or represented and voting.

Shareholders intending to attend the Annual General Meeting should inform the Registered Office of the SICAV on March 24, 2005 at the latest. Shareholders not being able to attend the Annual General Meeting personally, have the possibility to be represented by proxy. Proxy forms are available at the Registered Office of the SICAV.

II (00742/755/33)

The Board of Directors.

LARAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.661.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *1^{er} avril 2005* à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00355/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ANTIGONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 39.102.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le vendredi *1^{er} avril 2005* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00364/755/18)

Le Conseil d'Administration.

CHAMBERTAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 19.221.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du jeudi, 31 mars 2005 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination de FIDEX-AUDIT, S.à r.l. en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société:

II (00596/783/11)

Le Conseil d'Administration.

PRO FONDS (LUX) SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 45.890.

Die Aktionäre der PRO FONDS (LUX) SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 29. März 2005 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2004 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Gewinnverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

II (00708/755/25)

Der Verwaltungsrat.